



## SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

### Comité Technique Local du 10/01/2014

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS  
M. PAILLET  
M. DESTAING  
M. RAYMON  
Mme GLISE

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
Mme BOURGADE (FO)  
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
Mme DENAUX (CGT)  
Mme LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. NEVADO (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*A l'aube de cette nouvelle année, l'avenir des agents des Finances Publiques s'assombrit toujours plus.*

*La Démarche Stratégique commence à produire ses effets dévastateurs : dégradation de nos conditions de travail et régression de la qualité du service rendu aux usagers, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et de la réduction permanente de nos budgets de fonctionnement. Le tout est aggravé par l'accroissement de la fréquentation de nos guichets par une population de plus en plus démunie socialement.*

*Dans le même temps, la rémunération nette des agents diminue, conséquence du gel des salaires et de l'augmentation des retenues pour pension, alors même que le coût de la vie ne cesse de croître.*

*Dans ce contexte, les 7 nouvelles suppressions d'emplois en 2014 pour le Cantal, à l'ordre du jour de ce CTL, démoralisent l'ensemble des agents et menacent clairement l'existence même de nos missions dans notre département.*

*Le transfert de la gestion des procédures collectives au PRS sans création de postes en est un bel exemple. Le PRS créé en 2010 pour effectuer le recouvrement offensif des impôts va donc devenir un service de gestion, qui en l'espace de seulement 4 ans aura déjà perdu de vue les objectifs pour lesquels il avait été créé, à savoir améliorer le recouvrement contentieux et permettre une rentrée maximale de fonds !*

*Les personnels de la DDFiP du Cantal ont l'impression, Monsieur le Président, que vous cherchez à asphyxier un à un chacun de nos services, afin qu'ils ne soient plus en mesure de réaliser leurs missions. Et ce n'est pas la dernière trouvaille de notre Administration Centrale qui vous permettra de dire le contraire : l'application ORCFA, chronophage, mise*

*en place pour connaître le nombre, la durée et le pourquoi de la fréquentation à nos guichets ! Encore des enquêtes, encore de la statistique ! On en oublie le cœur de nos métiers. Dans le même temps, l'interdiction des paiements en numéraire supérieurs à 300 € qui vient d'entrer en vigueur, coupera un peu plus le lien entre les plus démunis et nos services, encore du service public qui disparaît !*

*On voudrait supprimer nos structures, on ne s'y prendrait pas autrement !*

*Face à ce constat totalement dépitant, nous vous rappelons les principales revendications de Force Ouvrière DGFIP :*

- *arrêt des suppressions d'emplois*
- *arrêt et abandon de la démarche stratégique*
- *maintien de l'intégrité des missions exercées par la DGFIP*
- *arrêt des réorganisations et des restructurations*
- *revalorisation du point d'indice.*

*Dès lors, FO DGFIP appelle l'ensemble des agents à se mobiliser pour notre survie, qu'ils soient C, B, A, ou A+.*

*Vous ne pourrez donc pas être surpris, Monsieur le Président, si des mouvements sociaux importants se développent dans nos services en 2014. »*

M. Defays souligne que le logiciel ORCFA est un outil informatique de recensement qui formalise les méthodes de comptage, pour le moment, de l'accueil physique en matière fiscale. Il souligne qu'il a eu un retour favorable d'une partie des chefs de postes.

Concernant le refus des encaissements en numéraire inférieur à 300 €, il considère cela comme un message fort de la Direction pour limiter le « cash » dans les différentes structures et pour lutter contre l'évasion fiscale.

Cette argumentation nous paraît caricaturale et démontre que notre Direction s'éloigne de plus en plus de la réalité du terrain.

## **1) Approbation du PV de la réunion du 21/11/2013 :**

Ce PV est adopté.

## **2) La situation des emplois :**

La déclinaison du projet de loi de finances 2014 des emplois dans le Cantal est la suivante, elle sera effective au 1/09/2014 :

DECLINAISON LOCALE PLF 2014				
Structures TAGERFIP	A+	A	B	C
BRIGADE DEPARTEMENTALE DE VERIFICATION		- 1FF		
		- 1GP		
SERVICES DE DIRECTION			- 1FF	
				- 1FF
				- 2GP
SERVICES DE DIRECTION dont ERD			+ 1GP	
PAIERIE DEPARTEMENTALE				- 1GP
TRESORERIE MIXTE CONDAT			- 1GP	
SIE AURILLAC			- 1FF	
			+ 1FF	
				+ 1FF
SIP AURILLAC				- 1FF
TOTAL		- 2 (1FF/1GP)	0	- 5 (2FF/3GP)

La majorité des suppressions concernent les services de la Direction. M. Defays considère qu'à ce jour il n'a pas à nous indiquer quels services seront précisément visés. Il nous assure qu'aucun agent ne sera muté contre son grès hors de la Direction. A contrario, il y aura des mouvements entre services.

Pour la BDV, bien que le Directeur nous présente la suppression de cet emploi comme un transfert vers la DIRCOFI, il s'agit bien pour le département d'une perte. Les vérifications des entreprises cantaliennes seront donc moins nombreuses bien que la lutte contre la fraude fiscale nous soit présentée comme une priorité par notre Directeur !

Il est à noter la création d'un poste B en filière GP sur l'ERD qui aura à intervenir principalement dans la partie Ouest du département. Cet emploi sera ouvert au 1/09/14 aux contrôleurs affectés « Service de Direction ».

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce projet.

### **3) Transfert de la relance des déclarations de succession :**

Actuellement la relance des déclarations de succession est assurée par 1 agent C du service Fiscalité Immobilière du SIP d'Aurillac. A compter du 1/09/2014, cet emploi et les travaux correspondant seront transférés au Pôle enregistrement du SIE d'Aurillac.

Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de ce transfert qui perturbera de fait l'organisation de ces 2 services, dans une période critique. A ce jour, nous constatons de plus qu'aucune concertation entre les agents de ces services n'a été mise en place.

Dans ces conditions, comme les autres organisations syndicales, nous avons voté contre ce transfert.

### **4) La liste des RAN du département et les services qui y sont rattachés :**

La RAN d'Aurillac comprend l'ensemble des sites d'Aurillac et les trésoreries de Laroquebrou, de Vic/Cère, de St Mamet, de Montsalvy et de Maurs.

La RAN de Mauriac comprend outre les services installés à Mauriac, les trésoreries de Saignes, Riom, Condat et St Martin Valmeroux.

La RAN de Saint-Flour comprend outre les services installés à St Flour, les trésoreries de Murat, Massiac et Chaudes-Aigues.

### **5) Les nouvelles affectations nationales des inspecteurs filière gestion publique affectés dans les SIP, les PRS et les Trésoreries Amendes :**

Les inspecteurs de la filière GP qui étaient affectés « Gestion des comptes publics » sont désormais affectés « Gestion ». Pour le Cantal, seuls les adjoints de la filière GP des SIP sont concernés par ce changement.

### **6) La départementalisation des procédures collectives :**

A compter du 1/09/2014, les nouvelles procédures collectives seront gérées par le PRS. La Direction estime cette nouvelle charge pour le PRS à environ 75 dossiers supplémentaires.

Nous avons rappelé que ce nouveau positionnement du PRS contredit l'objectif initial lors de sa création, il y a 4 ans, à savoir une structure chargée uniquement du recouvrement offensif.

Cette évolution est à mettre en corrélation avec la suppression d'un emploi à la BDV. En effet, elle prouve bien le peu d'intérêt porté à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, mais aussi à l'organisation de l'insolvabilité des mauvais payeurs, contrairement au discours de notre Direction !

Comme les autres organisations syndicales nous avons voté contre ce transfert.


## 7) Questions diverses :

- La Dotation de 1<sup>er</sup> niveau du budget départemental 2014 vient d'être notifiée et s'élève à 1 042 000 €, soit une baisse de près de 7 % par rapport à l'an dernier. Nous attendons le prochain CTL pour avoir plus de précisions, mais d'ores et déjà, ce chiffre nous fait craindre le pire pour le fonctionnement de nos services.
- Un tableau sur la comparaison entre les effectifs réels et les effectifs théoriques (TAGERFIP) par RAN et par filière nous est communiqué par la Direction. Nous constatons que nous étions en déficit de 7 agents au 31/12/2013 (263 réels contre 270 théoriques), ce qui pourrait nous laisser espérer que les départs en retraite actés lors du 1<sup>er</sup> semestre 2014 pourraient être compensés au 1/09/2014. Cependant, sur ce sujet, la Direction locale ne semble avoir aucune certitude. Ce flou prouve bien le peu de transparence de ce TAGERFIP !
- Les chèques DFT, auparavant traités par le service Dépôts de Fonds de la DDFiP à J+2, ont été transférés depuis octobre dernier au centre d'encaissement de Créteil. Depuis, les crédits pour les organismes disposant d'un compte DFT à la DDFiP n'est plus de 2 jours mais de près de 30 jours ! Encore un beau progrès engendré par la Démarche Stratégique !

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Marie-Thérèse Félisio.*

 **FO DGFIP** à vos côtés,  
**FO DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____, le _____	signature _____

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt